



# Les Rivières Rouges

Programme d'actions 2025-2030

Renouvellement du label « Site Rivières Sauvages »



**La Roudoule**

**Le Cians**



**Le vallon de Cante  
La clue d'Amen**

## Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Stratégie et programme d'actions .....	7
	Orientation 1 : Amélioration de la connaissance .....	8
	1 – Réflexion sur l'impact du salage des routes sur les milieux aquatiques.....	8
	2 – Caractérisation bioclimatique du Var et de l'Estéron .....	9
	3 –Amélioration de la connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique du Dôme de Barrot .....	12
	4 – Impacts des activités anthropiques sur la biodiversité du vallon de Challandre et du canyon des gorges de Daluis .....	13
	5 – Étude écologique et scénarios de valorisation du vallon de Cante, site à forte naturalité et biodiversité remarquable .....	15
	6 – Recensement des canaux d'irrigations .....	17
	7 – Suivi de la qualité des cours d'eau pour caractériser l'état écologique.....	19
	Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle... ..	21
	8 – Bilan et suivi annuel des systèmes d'assainissement .....	21
	9 – Accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre des projets de restauration .....	23
	Orientation 3 : Sensibilisation et communication .....	24
	10 – Sensibilisation sur le label Rivières Sauvages .....	24
	11 – Opérations de ramassage de déchets dans les cours d'eau .....	26
	12 – Accompagnement des projets de mise en valeur écotouristique du territoire en lien avec la gestion du label .....	27
	Orientation 4 : Gestion et animation.....	28
	13 – Animation de la gouvernance.....	28
	14 – Participation au réseau.....	29

# I. Introduction

## 1. Historique

La labellisation des Rivières Rouges a été initiée par la Communauté de Communes Alpes d'Azur en 2016-2017 dans une démarche volontaire. Le label « Site Rivières Sauvages » a été identifié comme un outil pouvant permettre d'améliorer la connaissance sur les richesses patrimoniales de la vallée du Var amont, de réaliser des actions de préservation, de valorisation et de suivi autour des enjeux identifiés et de définir une gouvernance partagée sur tout le bassin versant.

La Communauté de Communes Alpes d'Azur a élaboré le dossier de candidature au label « Site Rivières Sauvages » pour la Roudoule, le Cians et le Var amont (depuis la source du Var jusqu'à Malaussène) en 2017 pour une labellisation en 2018 pour une durée de 5 ans. Finalement, les rivières qui ont obtenues le label « Sites Rivières Sauvages » sont la Roudoule, le Cians, la Clue d'Amen et le vallon de Cante. Ce sont les Rivières Rouges. Toutefois, le programme d'actions concerne l'ensemble du bassin versant du Haut et Moyen Var.

Le Syndicat Mixte Inondations, Aménagements et Gestion de l'Eau (SMIAGE), créé en 2017, porte l'animation du programme. Le programme étant multi-acteurs, le SMIAGE et la CCAA se sont répartis le programme afin d'assurer la complémentarité d'intervention et l'articulation des compétences sur ce même périmètre.

## 2. Objectifs de la labellisation

Le label « Site Rivières Sauvages » permet une reconnaissance des rivières à très forte valeur patrimoniale mais aucune réglementation ou interdiction ne peut être mise en place à travers ce label. L'objectif est d'apporter un cadre de gouvernance aux acteurs du territoire, avec un lieu d'échange et des agents dédiés à l'animation du label Rivières Sauvages, pour contribuer à la protection et à la conservation des rivières qui présentent un très bon fonctionnement morpho-écologique. Le contexte de changement climatique, dont les impacts se font déjà ressentir localement (sur la thermie du cours d'eau notamment), a également motivé le renouvellement du label « Sites Rivières Sauvages » des Rivières Rouges.

Les animateurs du site des Rivières Rouges intègrent ainsi un réseau national, voire international, au sein duquel ils trouvent le soutien technique, les conseils et l'accompagnement nécessaire pour protéger et préserver ces milieux remarquables. Ce réseau participe également au développement touristique durable et réfléchi du territoire concerné.

Le label ne dispose pas de financements dédiés, mais il peut appuyer les demandes de fonds publics et permettre la mobilisation de fonds privés au travers d'un dispositif de mécénat territorial (<https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/>). Le statut d'intérêt général de l'Association Réseau des Rivières Sauvages est par ailleurs officiellement reconnu par les services fiscaux.

### 3. Renouvellement

La labellisation des Rivières Rouges est arrivée à terme en 2023. Par conséquent, le SMIAGE a entamé une démarche de renouvellement de la labellisation sur l'année 2024, pour une nouvelle labellisation 2025-2030.

Le dossier de renouvellement est constitué :

- D'un bilan des actions réalisées lors de la première labellisation (2018-2023) ;
- D'un nouveau programme d'actions (2025-2030) ;
- D'une grille de critères qui permet d'évaluer le caractère sauvage de chaque rivière rouge ;
- D'une note technique explicative pour les différents critères pour chaque rivière rouge.

Tout au long de la constitution du dossier de renouvellement, des comités de pilotage et un atelier avec les élus ont été organisés afin de présenter le bilan des actions de la première labellisation des Rivières Rouges, mais aussi d'élaborer, de manière concertée, le programme d'actions 2025-2030.

Une fois le dossier de renouvellement déposé, l'Association Française de Normalisation (AFNOR) est chargée d'étudier les candidatures au label « Site Rivières Sauvages ». L'AFNOR délivre le label en deux temps, tout d'abord ils étudient le diagnostic technique, le programme de mesures et la grille multicritères puis ils effectuent une visite de terrain pour vérifier la cohérence de ces documents.

La préparation de l'audit de renouvellement du label « Sites Rivières Sauvages » des Rivières Rouges prend en compte le bilan de l'ancien programme d'actions et l'établissement de la nouvelle candidature. Un AUDIT de validation de l'auditeur AFNOR permettra d'obtenir le renouvellement du label « Rivières Sauvages » pour les Rivières Rouges.

### 4. Résultats du diagnostic « Rivières Sauvages »

Le renouvellement s'effectue à travers l'étude du cours d'eau selon la grille d'évaluation rivière sauvage. Le Cians et la Roudoule sont des cours d'eau dont la qualité morpho-écologique et physico-chimique, ainsi que la continuité écologique, sont particulièrement remarquables. Cela est également le cas pour la Clue d'Amen et le vallon de Cante, dans les gorges de Daluis, qui sont des rivières très difficiles d'accès, ce qui élimine tout projet d'aménagement.

Depuis la première labellisation des Rivières Rouges en tant que « Site Rivières Sauvages » en 2018, cette actualisation des critères techniques montre que 9 critères ont évolué sur le bassin versant de la Roudoule et 12 pour le bassin versant du Cians.

Notes obtenues en 2018 :

- Roudoule : 93,5/100
- Cians : 84,25/100

Notes obtenues en 2025 :

- Roudoule : 93,5/100

- Cians : 82,25/100

Les critères qui ont évolué sur la Roudoule, sont :

- Acteur et gestion globale du bassin versant : Structure de gestion globale à l'échelle du bassin versant
- Hydromorphologie et habitats : Entretien de la ripisylve
- La qualité de l'eau : Invertébrés benthiques, Azote, Phosphore, Bactériologie
- Biodiversité : Faune piscicole et Flore aquatique
- Occupation des sols et activités du bassin versant (Bonus/Malus) : Cheptel du bassin versant, Population du bassin versant
- Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques (Bonus/Malus) : Espèces invasives

Pour la Roudoule, aucune altération hydromorphologique n'est notable sur le tronçon en amont de la zone endiguée de Puget-Théniers, qui est elle-même très limitée (440m).

La population du bassin versant a évolué, avec 24 habitants/km<sup>2</sup> en 2014 et 42 habitants/km<sup>2</sup> en 2022.

Les critères qui ont évolué sur le Cians, sont :

- Acteur et gestion globale du bassin versant : Structure de gestion globale à l'échelle du bassin versant
- Hydromorphologie et habitats : Le linéaire de berges stabilisées (à cause des intempéries)
- La qualité de l'eau : invertébrés benthiques, Azote, Phosphore, Bactériologie, Micropolluant
- Biodiversité : Faune piscicole et Flore aquatique
- Occupation des sols et activités du bassin versant (Bonus/Malus) : Cheptel du bassin versant, Population du bassin versant
- Espèces remarquables et gestion des milieux remarquables (Bonus/Malus) : Espèces invasives

Concernant le Cians, seuls quelques facteurs perturbent la continuité piscicole, cependant les nouvelles données recueillies lors de la première phase de labellisation ont permis d'améliorer la connaissance, en particulier sur la faune aquatique. Ces nouvelles données ont permis de mettre à jour la grille de critères de 2025.

La population du bassin versant a évolué, avec 7 habitants/km<sup>2</sup> en 2014 et 6 habitants/km<sup>2</sup> en 2022.

Concernant la clue d'Amen et vallon de Cante les notes obtenues selon la grille d'évaluation rivière sauvage sont :

- Clue d'Amen : 101/100
- Vallon de Cante : 98.5/100

En effet, ces deux cours d'eau sont particulièrement difficiles d'accès, ce qui a permis de préserver leur environnement naturel de manière remarquable. Leur isolement les met à l'abri de la fréquentation massive, contribuant ainsi à leur conservation.

**Ainsi, les paramètres nouvellement réévalués permettent bien de maintenir le label « Rivières Sauvages » pour les Rivières Rouges.**

Les différentes actions menées sur les bassins versants du Cians et de la Roudoule tout au long du précédent programme ont permis d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement du milieu naturel, comme les études d'inventaires des invertébrés aquatiques et l'étude sur l'ADN environnemental des diatomées.

Le programme d'actions présenté ci-après a pour objectif de décrire les différents enjeux mis en évidence et de proposer des actions, soit pour valoriser les richesses locales, soit pour éviter, réduire voire supprimer les impacts des différents éléments perturbateurs de la naturalité du cours d'eau et améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur le milieu. Les entretiens et discussions avec les acteurs locaux ont permis de définir les mesures appropriées pour préserver les Rivières Rouges.

## *5. Acteurs locaux*

Différents acteurs locaux œuvrent depuis plusieurs années, selon leurs compétences respectives, pour préserver la qualité des cours d'eau du bassin versant du Var amont. Ces structures sont :

- la Communauté de Communes Alpes d'Azur,
- les communes des bassins versants des Rivières Rouges,
- la Réserve Naturelle Régionale des gorges de Daluis,
- le Parc National du Mercantour,
- la Fédération départementale de pêche des Alpes-Maritimes,
- les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) du Haut-Var,
- le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux Maralpin,
- la Régie des Eaux Alpes d'Azur Mercantour,
- ainsi que d'autres associations de l'environnement (par exemple : La Montagne qui donne en Vie, Veilleur du vivant en Alpes d'Azur, GREEN, Amicale des pêcheurs du Cians).

D'autres institutions participent également à ces démarches comme l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, la Région PACA, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

## II. Stratégie et programme d'actions

Les rivières de France en très bon état écologique ne dispose pas d'outil de gestion et de gouvernance permettant de garantir leur préservation car les politiques actuelles sont axées sur la "reconquête du bon état écologique" et non sur la conservation de ce bon état.

Néanmoins, le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de conservation de ces rivières en très bon état, qui permet de mettre en œuvre une gouvernance locale afin que les acteurs du territoire s'engagent pour préserver la naturalité exceptionnelle des cours d'eau, en harmonie avec les activités du bassin versant. La labellisation des Rivières Rouges en tant que « Rivières Sauvages » permet notamment d'offrir un cadre aux acteurs du territoire pour échanger et définir les enjeux et les actions afin de maintenir, protéger et sauvegarder le bon état des Rivières Rouges et suivre leur mise en œuvre dans le temps.

La démarche de labellisation, qui a conduit à la détermination des enjeux locaux du bassin versant des Rivières Rouges et à un programme d'actions conséquent, a été réalisée de manière partenariale et concertée, avec la tenue de réunions de travail et d'ateliers de concertation. Un seul programme d'actions a été élaboré pour l'ensemble des Rivières Rouges, comprenant des actions communes ainsi que des actions spécifiques à chacune d'elles.

Les échanges avec les élus et les partenaires techniques ont permis de définir l'ambition collective pour les bassins versants des rivières rouges et les priorités d'actions qui peuvent être synthétisés en 4 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance
- Axe 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle
- Axe 3 : Sensibilisation et communication
- Axe 4 : Gestion et animation

## Orientation 1 : Amélioration de la connaissance

### 1 – Réflexion sur l'impact du salage des routes sur les milieux aquatiques

Type de mesure	Maître d'ouvrage et partenaire	Rivière(s) concernée(s)
Etude	SMIAGE	Cians

#### Objectifs

- Diagnostic des pratiques de salage des routes

#### Descriptif

Les conditions climatiques hivernales du bassin versant du Cians entraînent des chutes de neige importantes. L'Agence Routière Départementale (ARD) Cians-Var assure la sécurisation des routes.

Le déneigement des principaux axes routiers nécessite parfois l'utilisation de sel. Cette méthode est susceptible d'avoir un impact sur les milieux aquatiques. Pour cela, il a été mis en place un réseau de suivi des variations de débits et de salinité (conductivité de l'eau) dans la rivière, via une sonde OTT installée et suivis par le SMIAGE depuis 2019. La sonde a été placée dans le Cians, en aval de la commune de Beuil, proche de la route.

Le SMIAGE a pu obtenir une chronique complète de données sur les années 2019 à 2023. Le bilan de ces 5 ans de suivi montre que les pics de conductivités sont très ponctuels suite au salage des routes, avec des valeurs de conductivité qui restent acceptables. Pour autant, les services départementaux en charge des routes ont connaissance de cette démarche de suivi, donc leur salage est réalisé avec précaution.

Cette problématique est commune en milieu de montagne, par conséquent les autorités sont sensibilisées aux impacts du sel sur les cours d'eau. Ils tendent à réduire l'utilisation de ce produit au profit du sable ou de gravillon. Afin de réduire le salage, une pratique est actuellement testée dans les Alpes-Maritimes qui consiste à utiliser de la mélasse dosée en sel humidifié. La quantité de sel utilisée est deux fois moins importante.

Néanmoins, un groupe de travail sera mis en place avec les agents de l'Agence Routière Départementale (ARD) Cians/Var, au moins 1 fois par an, afin d'échanger sur leurs méthodes de travail ainsi que sur leur gestion et ainsi poursuivre la sensibilisation sur ce sujet.

#### Coût

- Dépense prévisionnelle :  
Suivi réalisé en régie.

- Moyens mobilisables :  
Temps de travail SMIAGE : 0,05 ETP/an (soit environ 13 jours)

## Orientation 1 : Amélioration de la connaissance

### 2 – Caractérisation bioclimatique du Var et de l'Estéron

Type de mesure	Maître d'ouvrage et partenaire	Rivière(s) concernée(s)
 Etude 	SMIAGE Prestataire Fédération de pêche des Alpes-Maritimes	Toutes

#### Objectifs

- Caractériser les conditions hydrologiques et thermiques du Var, leur évolution au regard du changement climatique et leur influence à long terme sur la dynamique des peuplements aquatiques,
- Pérenniser l'instrumentation Débits / Températures,
- Identifier les impacts du changement climatique sur les cours d'eau à travers le suivi d'espèces dites « repères »,
- Mettre en évidence des débit-seuils.

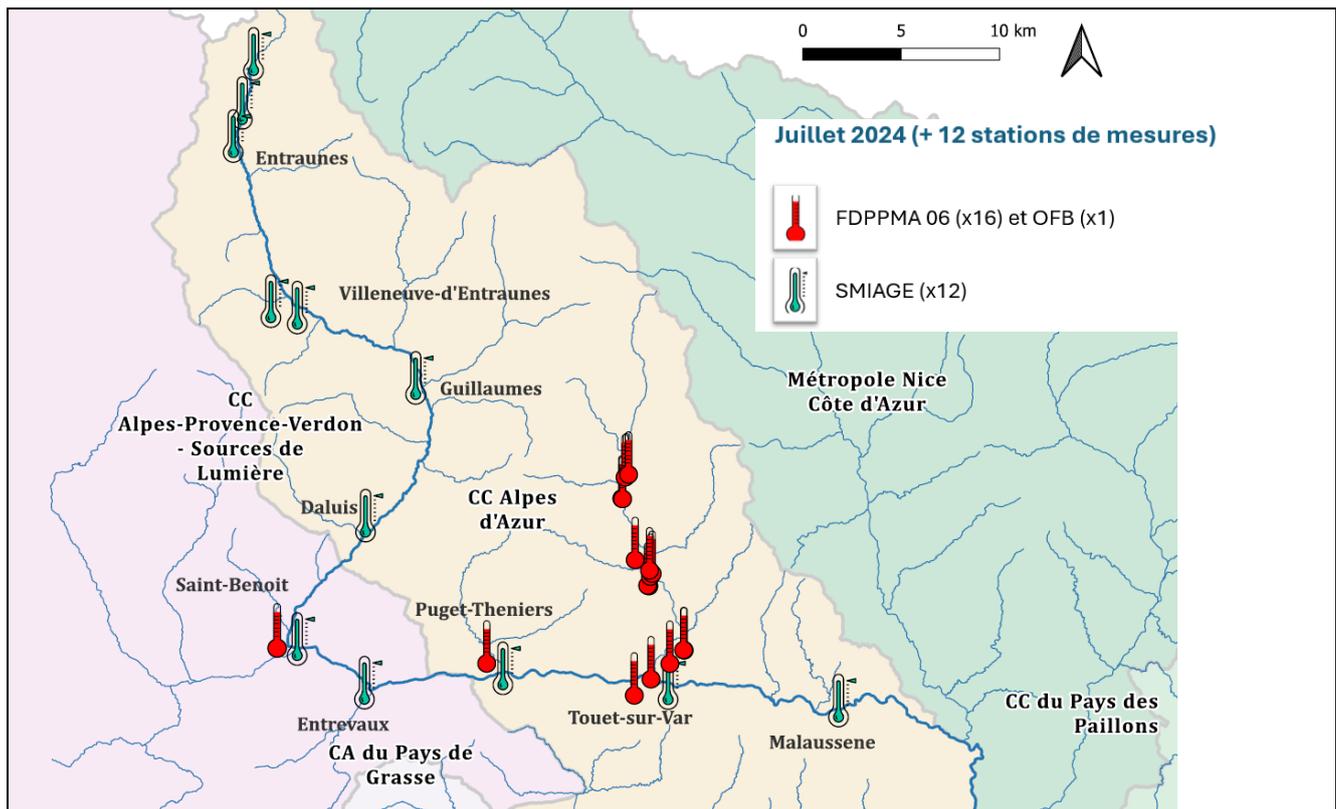
#### Descriptif

Le Département des Alpes-Maritimes s'est engagé à réaliser cette étude de caractérisation bioclimatique du fleuve Var et de la rivière Estéron avec des perspectives de suivi afin d'évaluer les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques dans le cadre de l'observatoire de l'eau initié par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. L'objectif de cette étude est de quantifier et anticiper les impacts du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du territoire maralpin.

Pour véritablement évaluer les seuls effets du changement climatique à long terme, il sera nécessaire de se focaliser sur les cours d'eau dont le régime hydrologique et le bassin sont encore peu ou pas influencés par l'homme. A ce titre, le Var dans ses parties amont et médiane, ainsi que l'Estéron constituent un véritable territoire pilote.

Il est proposé qu'à partir de 2023, qu'un suivi par la SMIAGE et la MRE soit engagé sur le Var et sur l'Estéron. Une instrumentation, complémentaire aux équipements existants, devra être réalisée afin de pouvoir finement suivre l'évolution des régimes hydrologiques et thermiques le long du fleuve.

Pour être le plus représentatif possible, de nombreux thermographes seront installés par la SMIAGE des sources du Var aux gorges de la Mescla, en complément des sites déjà équipés par la Fédération de pêche des Alpes-Maritimes et sur tout le linéaire de l'Estéron.



Stations de mesure de la température sur le Var

Parallèlement à ces instrumentations, un zoom sur la caractérisation des peuplements aquatiques actuels et leur évolution dans le temps devra être réalisé, notamment sur le compartiment des invertébrés aquatiques mais également sur celui des poissons.

En effet, en réponse à l'augmentation de la température, il est probable que certaines espèces, notamment les espèces sténothermes d'eau froide, typiques des zones de sources et des secteurs apicaux, disparaissent. Les changements risquent également d'affecter la répartition des espèces le long du continuum fluvial, avec une migration progressive de l'aval vers l'amont de certaines espèces à la recherche de leur préférendum thermique. Typiquement, chez les poissons, on pourrait observer une régression de l'aire de répartition de la truite fario et du chabot, et une progression de celle du barbeau méridional.

Les mêmes observations pourraient être faites pour certaines espèces d'invertébrés, comme *Leuctra geniculata* et *Oligoneuriella rhenana* typiques des Préalpes mais pouvant progresser vers les Alpes internes du fait du réchauffement. Un travail important d'inventaire devra être réalisé au début de l'étude afin de caractériser la composition des peuplements et mettre en évidence la présence d'espèces dites « repères » qu'il sera intéressant de suivre dans le temps.

Le Pôle Espaces Naturels de la CCAA sera associé à chaque phase de l'étude, en participant aux échanges de données et aux visites de terrain, afin de garantir une approche collaborative et intégrée du projet.

→ En complément, une étude sur le suivi thermique du Cians est portée par la fédération de pêche dans le cadre de l'observatoire de l'eau. (2023-2024)

Pour la réalisation de cette étude thermique du Cians, il a été nécessaire de placer 13 sondes thermiques réparties sur tout le cours d'eau. 9 sondes sont positionnées sur l'axe principal (amont et

aval de la confluence de chaque affluent) et une sonde par affluent. L'objectif étant d'évaluer l'apport de chaque affluent sur la structuration thermique du Cians.



La température est le paramètre abiotique prépondérant pour les poissons et tout particulièrement pour la truite commune, étant un poisson appréciant les eaux froides et bien oxygénés et supportant les variations.

Le Cians est un cours d'eau classé dans les rivières salmonicoles de 1ère catégorie, la truite est l'espèce repère. Le terme « espèce repère » désigne une espèce qui est caractéristique du milieu considéré et particulièrement sensible aux perturbations environnementales. C'est une espèce indicatrice de choix pour étudier l'évolution de la thermie d'un cours d'eau de type pluvio-nivale, comme le Cians.

Les sondes thermiques récupèrent la température du cours d'eau à un pas de temps de 1h et cela durant toute l'étude. Trois/quatre fois par an, la totalité des sondes sont récupérées, afin de télécharger les données. Afin de corréliser la température du cours d'eau à son débit, à chaque campagne de récupération des données thermiques, des mesures de débit sont effectuées pour toutes les stations.

Les premières données estivales récoltées sur la quasi-totalité des stations ont déjà permis de cibler des zones à forte valeur pour la régulation de la thermie du Cians durant cette saison.

L'acquisition et la collecte de nouvelles données thermiques, de débits, afin d'enrichir les bases de données, permettront d'affiner la compréhension du fonctionnement thermique du Cians.

#### Coût

➤ Dépense prévisionnelle :  
150 000 € HT

➤ Moyens mobilisables :  
Etude externalisée

➤ Financeurs prévisionnels :  
30% Région et 70% CD06

## **Orientation 1 : Amélioration de la connaissance**

### **3 –Amélioration de la connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique du Dôme de Barrot**

Type de mesure	Maître d'ouvrage	Rivière(s) concernée(s)
Etude	SMIAGE	Tous

#### **Objectifs**

- Améliorer les connaissances relatives au fonctionnement hydrogéologique du Dôme de Barrot et des bassins versants de la Roudoule, du Cians et du Var amont.

#### **Descriptif**

La ressource en eau est une problématique essentielle en tête de bassin versant. Le territoire de la CCAA contribue à l'alimentation en eau potable de la Côte d'Azur tout en subvenant à ses propres besoins. Le Dôme de Barrot, situé dans le département des Alpes-Maritimes (06), présente des enjeux importants liés à la gestion de l'eau, notamment en raison de ses caractéristiques géologiques et hydrogéologiques particulières. La méconnaissance du réseau karstique du Dôme du Barrot ne permet pas jusqu'à présent de tirer parti de manière optimale et mesurée du potentiel hydrogéologique du territoire.

Cette étude vise à comprendre le fonctionnement hydrogéologique de cette zone en identifiant les nappes phréatiques et leur dynamique, ainsi que les circulations d'eau souterraine présentes sur le Dôme du Barrot. Mais aussi, étudier la montée des nappes et leur influence sur les crues, en particulier durant les périodes de fortes précipitations.

L'étude sera menée en collaboration avec les acteurs locaux et les gestionnaires d'espaces naturels.

#### **Coût**

- Dépense prévisionnelle :  
20 000€ pour un état des lieux, sous réserve de financement.

- Moyens mobilisables :  
Etude externalisée : prestation extérieure

- Financeur(s) prévisionnel(s) : /

## Orientation 1 : Amélioration de la connaissance

### 4 – Impacts des activités anthropiques sur la biodiversité du vallon de Challandre et du canyon des gorges de Daluis

Type de mesure	Maître d'ouvrage	Rivière(s) concernée(s)
Etude	SMIAGE / CCAA	Cians et Var amont

#### Objectifs

- Etude quantitative de la fréquentation des canyons,
- Identification des zones fragiles à éviter et des espèces sensibles.

#### Descriptif

Le Vallon de Challandre, situé sur la commune de Beuil, est un site prisé pour la pratique du canyoning. Cependant, sa fréquentation croissante soulève des questions sur ses impacts sur la biodiversité.

L'aqua-randonnée des gorges de Daluis et le site de la cascade d'Amen sont également des sites prisés et classé réserve naturelle.

Une gestion durable de ces sites nécessite des données fiables pour encadrer ces activités.

- Quantification de la fréquentation :

Des capteurs physiques tels que des capteurs infrarouges ou des éco-compteurs pourront être disposés sur les sentiers d'accès. Un comptage sur une saison grâce à des stagiaires ou des bénévoles doit également être envisagé pour compléter au mieux la connaissance. Il s'agit de mesurer précisément le nombre d'usagers et d'identifier les périodes de forte affluence (flux, temporalité).

La Communauté de communes Alpes d'Azur a entrepris un travail avec des étudiants de l'Université de Nice sur des capteurs de fréquentation basse consommation et adaptés aux zones sans couverture réseau. Ce partenariat pourrait être élargi à cette étude. D'autres solutions pourront être recherchées.

- Identification des zones fragiles à éviter et des espèces sensibles :

L'impact du canyoning sur les milieux naturels, notamment aquatiques, a été documenté dans diverses études. Par exemple, une augmentation de la pratique du canyoning dans les canyons de la Dourbie et du Bramabiau, en Aveyron, a entraîné des conséquences néfastes pour l'environnement aquatique, conduisant parfois à des interdictions temporaires ou permanentes de l'activité.

L'étude Biodiv'Canyon, menée en 2023-2024 sous la direction de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, adopte une approche combinée, à la fois morphologique (caractérisation des habitats et définition des canyons) et biologique, tout en prenant en compte les spécificités de la pratique du canyoning. Réalisée sur plusieurs canyons en France, notamment le canyon d'Amen, cette étude vise à développer un protocole standardisé permettant d'évaluer les impacts du canyoning sur les milieux naturels et les espèces. Elle repose également sur une démarche concertée impliquant les différents acteurs concernés.

Ce travail devra être poursuivi pour permettre de disposer d'une cartographie précise et opérationnelle de ces 2 sites en termes de sites sensibles et de zones à protéger en lien avec les espèces à enjeux.

#### Coût

- Dépense prévisionnelle :

A déterminer lors de la mise en œuvre

- Moyens mobilisables :

Temps agent, étude externalisée, stages/ bénévoles, etc.

- Financier(s) prévisionnel(s) :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

## Orientation 1 : Amélioration de la connaissance

### 5 – Étude écologique et scénarios de valorisation du vallon de Cante, site à forte naturalité et biodiversité remarquable

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Etude	CCAA SMIAGE	Vallon de Cante

#### Objectifs

- Amélioration de la connaissance biologique du vallon de Cante
- Réaliser une étude de faisabilité pour la valorisation du vallon de Cante

#### Descriptif

Le vallon de Cante, affluent du fleuve Var situé sur les communes de Guillaumes et de Sauze (Alpes-Maritimes), constitue un site exceptionnellement préservé, reconnu pour son isolement, sa biodiversité remarquable et son intérêt écologique en lien avec les sites Natura 2000 des Gorges de Daluis et d'Entraunes/Castellet-lès-Sausses, et la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis. Aujourd'hui, ce secteur reste méconnu et peu étudié, alors même qu'il présente un potentiel important pour la connaissance scientifique, la conservation des habitats naturels et la valorisation pédagogique. Cette action, soutenue par les élus locaux, vise à approfondir les connaissances écologiques du vallon, tout en engageant une réflexion concertée sur les possibilités de mise en valeur de ce site naturel.

L'action est proposée avec deux volets liés. Le volet 1 aura pour objectif de dresser un état des lieux naturaliste du vallon, en compilant les données existantes et en réalisant des inventaires de terrain ciblés en fonction des manques identifiés. Ces investigations permettront notamment d'améliorer les connaissances sur la qualité du cours d'eau, la dynamique hydrologique, et les espèces patrimoniales présentes sur ce bassin versant, tels que le Speleomantes strinatii ou les chauves-souris cavernicoles et arboricoles. En parallèle, une attention particulière sera portée aux milieux aquatiques et forestiers, afin de mieux cerner les enjeux de conservation en lien avec le changement climatique. Ce travail aboutira à un diagnostic scientifique spatialement structuré, accompagné de recommandations de gestion adaptées au contexte local.

Dans un second temps, l'action proposera une démarche de valorisation du vallon, fondée sur ses richesses naturelles, paysagères et culturelles. Il s'agira de définir les éléments emblématiques du site – grottes, faune rare, sentiers historiques – et de s'appuyer sur des exemples inspirants de projets similaires pour construire plusieurs scénarios de valorisation. Ces propositions intégreront des objectifs éducatifs (animations scolaires, parcours pédagogiques, "laboratoire à ciel ouvert"), des dispositifs de médiation (exposition itinérante, retransmission de données naturalistes, aménagements légers), ainsi que des actions favorisant l'appropriation locale du site. L'ensemble de la démarche sera élaboré en concertation avec les partenaires du territoire et fera l'objet d'une restitution partagée, permettant une mise en œuvre collective à l'échelle intercommunale.

Cette action répond aux enjeux de préservation, de sensibilisation et de valorisation durable d'un territoire à haute valeur écologique. Elle constitue une étape clé vers la reconnaissance élargie du vallon de Cante comme site de référence pour la biodiversité et la pédagogie de la nature en zone de montagne.

#### Coût

➤ Dépense prévisionnelle :

A déterminer lors de la mise en œuvre. Budget estimatif : entre 15 000 et 20 000 €.

➤ Moyens mobilisables :

Programme espace valléen, chaire de l'eau dans les territoires (Université Côte d'Azur), programme Natura 2000, etc.

➤ Financier(s) prévisionnel(s) : /

## Orientation 1 : Amélioration de la connaissance

### 6 – Recensement des canaux d'irrigations

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Etude 	SMIAGE	Tous

#### Objectifs

- Identifier l'ensemble des captages présents au sein du bassin versant
- Quantifier les volumes prélevés
- Analyser l'impact éventuel des prélèvements sur le milieu

#### Descriptif

Dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Eau, politique portée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui a pour missions de recenser et de partager les connaissances, d'améliorer l'utilisation et de constituer un portail de référence sur la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques dans les Alpes-Maritimes, une étude a été lancée afin réaliser un diagnostic sur les canaux d'irrigations du département. Elle est portée par le SMIAGE et la chambre d'agriculture.

L'objectif est de recenser les exploitations agricoles actuellement desservies par les canaux et une prospective du potentiel agricole futur via une cartographie locale des terres irrigables après travaux/améliorations de ces canaux. Enfin les aspects patrimoniaux ont été considérés afin de préserver l'identité du territoire Maralpin. En complément, la DDTM, le SMIAGE et la Fédération de pêche, ont initié des suivis quantitatifs afin de connaître les débits dérivés par rapport aux débits de la rivière. Ces données permettront d'alimenter, le cas échéant, les procédures de régularisation administrative (autorisation de prélèvement) des canaux prioritaires.

En 2024, un état des lieux a été effectué sur quinze canaux, dont un sur le bassin versant du Var amont sur la commune de Daluis, afin de recueillir des données sur :

- Les gestionnaires, les usages et la situation règlementaire ;
- Le terrain, la localisation du canal, la prise d'eau, le rejet et équipement ;
- La cartographie, le tracé du canal et l'analyse des surfaces desservies ;
- L'estimation des volumes prélevés.

Une fois ces données collectées, une analyse a été réalisée pour définir quels canaux seraient prioritaires pour mener des travaux de réhabilitation. Les paramètres pris en compte pour faire cette analyse sont :

- L'intérêt agricole,
- Le besoin en investissement,
- La sensibilité du cours d'eau.

À la suite de cette analyse, 4 canaux ont été identifiés comme prioritaires en 2024. En 2025, il est prévu que cette opération soit reconduite sur de nouveaux canaux.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'observatoire départemental de l'eau et des Assises de l'eau, respectivement pilotés par le Département et l'Etat.

Ainsi, l'objectif de cette fiche action est d'effectuer un travail de recensement des canaux d'irrigation existants sur les bassins versants du Cians et de la Roudoule. Ce travail sera mené en collaboration avec les communes afin de collecter des données sur la localisation des canaux d'irrigation, les gestionnaires, leurs usages et estimer les volumes prélevés. Cet état des lieux sur les canaux d'irrigation pourra être complété par un recensement plus large des autres prises d'eau. Un travail sera également entrepris pour clarifier la réglementation relative aux prélèvements d'eau effectués par les particuliers dans le milieu naturel, notamment en ce qui concerne les volumes prélevés qui sont autorisés, ainsi que le rôle et les moyens des communes face à cette problématique.

#### Coût

➤ Dépense prévisionnelle :

Cette action pourra être réalisée par le chargé de mission « Rivières Sauvages » dans le cadre de ses missions.

➤ Moyens mobilisables : Interne

Temps de travail : 0.1 ETP /an SMIAGE

➤ Financier(s) prévisionnel(s) :

50% AeRMC

30% Région

## Orientation 1 : Amélioration de la connaissance

### 7 – Suivi de la qualité des cours d'eau pour caractériser l'état écologique

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Etude	SMIAGE DREAL	Tous

#### Objectifs

- Evaluer l'état qualitatif des masses d'eau superficielles pour vérifier si "le bon état écologique", imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), est respecté,
- Mettre en évidence l'origine et la nature des perturbations (organique, chimique ou physique) et de déterminer les efforts restants à fournir pour les résorber,
- Faire un suivi sur le long terme de la qualité des cours d'eau.

#### Descriptif

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le SMIAGE Maralpin réalise annuellement en régie le suivi de la qualité des principaux cours d'eau du territoire. Le SMIAGE dispose d'un réseau local composé d'une quarantaine de stations de prélèvements, complémentaires à celles de l'État, sur lesquelles sont réalisés différents types d'analyses. Ainsi, sur chaque point de prélèvement, des analyses relatives à la qualité de l'eau (19 paramètres et 4 campagnes annuelles), à la faune invertébrée et à la flore diatomique (1 campagne annuelle) sont réalisées. Certains secteurs bénéficient également d'inventaires piscicoles réalisés par la fédération de pêche.

Le choix des stations échantillonnées s'est opéré en fonction de plusieurs critères :

- Couvrir l'ensemble du réseau hydrographique principal et caractériser sa qualité depuis l'amont jusqu'à l'aval,
- Tenir compte des stations de prélèvements déjà existantes appartenant aux réseaux de suivis de l'État (Réseau de Contrôle de Surveillance, Réseau de Contrôle Opérationnel, Réseau de Référence Pérenne) afin d'éviter la redondance des prélèvements, et assurer une complémentarité,
- Assurer un suivi des rejets de stations d'épuration les plus polluants.

Afin de répondre aux obligations réglementaires protocolaires en matière de méthodologie, les stations sont toutes échantillonnées pendant deux années consécutives. Les stations de suivi ont été positionnées en fonction de l'échelle du bassin versant, de manière à avoir une représentation globale du linéaire de la rivière.

Les stations de suivi de la qualité de l'eau présentes sur le territoire sont :

- 2 stations de suivi sur le Cians. Elles sont situées à Beuil et à Rigaud.
- 2 stations de suivi sur la Roudoule, une à Puget-Théniers et une à La-Croix-sur-Roudoule.
- 1 station de suivi sur le Var amont à Daluis.
- 1 station de suivi sur le Var à Entraunes.

Le SMIAGE réalise un suivi au niveau des stations : Beuil, Puget-Théniers, La-Croix-sur-Roudoule et Entraunes et la DREAL s'occupe du suivi de la station sur Rigaud et Daluis. Ce suivi comprend 4 analyses physico chimiques/an et une analyse des invertébrés et diatomées/an.



Les données alimentent la base de données nationale EauFrance.

### Coût

- Dépense prévisionnelle : 3 600€/an pour les 3 stations.
- Moyens mobilisables : Interne. Temps de travail : 0.1 ETP /an SMIAGE
- Financier(s) prévisionnel(s) : 50% AeRMC ; 30% Région

## Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle

### 8 – Bilan et suivi annuel des systèmes d'assainissement

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Etude	SMIAGE DDTM	Tous

#### Objectifs

- Assurer le suivi de l'assainissement sur le territoire des Rivières Rouges ;
- Fournir un appui technique aux communes et aux professionnels de l'assainissement dans la vallée ;
- Rendre compte de l'évolution et des priorités en matière d'assainissement dans tout le bassin versant.

#### Descriptif

Les gestionnaires d'eaux usées œuvrent depuis plusieurs années pour installer et améliorer les systèmes de traitement des eaux usées. Ces tâches ne sont pas évidentes pour différentes raisons :

- La topographie : les habitations éloignées du chef-lieu sont souvent difficiles à raccorder à l'assainissement collectif.
- Le coût : les investissements nécessaires pour installer de nouvelles stations d'épuration ou entretenir les installations existantes sont très élevés. Les communes de petites tailles ont parfois des difficultés à prendre en charge ces investissements.

La gestion de l'assainissement, collectif et non collectif, sur l'ensemble du bassin versant du Haut-Var est réalisée par la Régie des Eaux Alpes d'Azur Mercantour – REEAM.

Les communes ayant une station d'épuration (STEP) sur le bassin versant de la Roudoule :

- Commune de la Croix-sur-Roudoule
- Commune d'Auvare : Construction d'une STEP pour le village, échéance en 2026
- Commune de Puget-Rostang : Renouvellement du réseau d'eaux usées et création d'une STEP, échéance en 2026

Les communes ayant une STEP sur le bassin versant du Cians :

- Commune de Rigaud
- Commune de Beuil
- Commune de Péone, station de Valberg
- Commune de Lieuche : Création d'une STEP, échéance 2025
- Commune de Pierlas : Nouvelle STEP et réseaux associés (2024)

Les communes ayant une STEP sur le bassin versant du Var amont :

- Commune d'Entraunes

- Commune de Villeneuve d'Entraunes
- Commune de Saint-Martin d'Entraunes
- Commune de Châteauneuf d'Entraunes
- Commune de Péone
- Commune de Guillaumes
- Commune de Sausses
- Commune de Sauze
- Commune de Daluis
- Commune de Castellet-les-Sausses

Depuis 2017, le SMIAGE accompagne les collectivités compétentes en matière d'assainissement collectif, avec son Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), anciennement portée par le Département des Alpes-Maritimes, en proposant un suivi technique, des conseils et des formations. Le SMIAGE propose aux exploitants des conseils pour améliorer et optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement en vérifiant leur performance, en diagnostiquant les dysfonctionnements et en optimisant les réglages. Il fournit également des solutions aux problèmes rencontrés. Par ailleurs, le SATESE offre son expertise aux collectivités et maîtres d'ouvrage, en leur apportant des conseils techniques sur les projets d'amélioration, de réfection ou de création de nouveaux ouvrages.

#### Coût

➤ Dépense prévisionnelle :  
20 000 €/an

➤ Moyens mobilisables :  
Temps de travail : 0.5 ETP /an SMIAGE Maralpin en régie

➤ Financier(s) prévisionnel(s) :  
50% AeRMC et 50% CD06

## Orientation 2 :

# Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle

## 9 – Accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre des projets de restauration

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Travaux	SMIAGE	Tous

### Objectifs

- Accompagner les communes de la CCAA afin de restaurer le bon fonctionnement du milieu et à la réduction du risque d'inondation.

### Descriptif

Le SMIAGE Maralpin a lancé dans le cadre du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du SDAGE RMC, une étude du fonctionnement hydromorphologique et de définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur le bassin versant du Var amont. L'étude vise à définir une stratégie globale de restauration des secteurs altérés en faveur de l'atteinte des objectifs de bon état écologique et de réduction du risque d'inondation.

Suite à une analyse multicritères, des sites d'actions ont été sélectionnés en fonction des opportunités en lien avec le contexte local afin de restaurer des fonctions hydrauliques, morphologiques et /ou écologiques pour les cours d'eau. L'étude est en cours de finalisation, l'objectif sera ensuite de mettre en œuvre les actions de restauration identifiées en collaboration avec les communes volontaires.

La commune de Puget-Théniers a fait appel au SMIAGE afin d'être accompagné dans leur projet « petite ville de demain », afin de renaturer les berges de la Roudoule au niveau des jardins de la Roudoule.

### Coût

- Dépense prévisionnelle : Les coûts seront déterminés en fonction des besoins.
- Moyens mobilisables : Temps de travail : 0,2 ETP.
- Financeur(s) prévisionnel(s) : CCAA ; CD06 ; agence de l'eau, Région PACA.

## Orientation 3 : Sensibilisation et communication

### 10 – Sensibilisation sur le label Rivières Sauvages

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Sensibilisation	SMIAGE CCAA Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis Association du Réseau des Rivières Sauvages	Tous

#### Objectifs

- Informer la population locale et les usagers sur l'importance de préserver ces cours d'eau en très bon état écologique ;
- Mettre en avant la valeur écologique, patrimoniale et géologique des Rivières Rouges.

#### Descriptif

Dans le cadre du nouveau programme d'actions, et dans la continuité de l'ancien, plusieurs démarches d'éducation et de sensibilisation seront mises en place sur le territoire des Rivières Rouges, en lien avec les partenaires (Communauté de Communes Alpes d'Azur, Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, Association du Réseau des Rivières Sauvages). Le SMIAGE Maralpin participe à l'éducation des scolaires à travers l'animation du label « Site Rivières Sauvages », en intervenant dans les écoles et en périodes périscolaires sur des activités de découverte des milieux aquatiques et des Rivières Sauvages.

- Programme pédagogique « Graines de rivières sauvages » de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages

L'objectif de ce programme est d'amener les jeunes générations à devenir des ambassadeurs de leurs rivières sauvages. Le programme Graines de Rivières Sauvages est animé par le SMIAGE, en partenariat avec les acteurs locaux. Il s'adresse aux établissements scolaires et aux centres de loisirs. La finalité est de créer une œuvre collaborative à l'échelle du Réseau français des « Sites Rivières Sauvages », qui prend chaque année une forme différente : livre de conte, bande dessinée, exposition itinérante, podcast, etc.

- Evénements organisés par la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA)

La CCAA contribue à l'éducation des élèves à travers le programme « Devenir écocitoyen ». Chaque année, des modules variés sont proposés aux écoles du territoire, en lien avec les thématiques portées par les services de la collectivité. Le programme pédagogique « **Graine de rivières sauvages** » pourra être intégré à cette initiative et proposé de manière systématique aux établissements scolaires. Une coordination sera mise en place avec le pôle scolaire de la CCAA afin d'assurer une meilleure cohérence dans les actions éducatives menées auprès des écoles.

La CCAA organise aussi la journée des jeux olympiques « Les Olympiades » des écoles des Alpes d'Azur, qui est un événement annuel qui rassemble toutes les écoles du territoire (environ 700 enfants) pour une rencontre autour du sport. A cette occasion, le SMIAGE peut tenir un atelier d'éducation à l'environnement sous forme de jeu.

De plus, une journée « station durable » est organisée tous les ans à Valberg, où le SMIAGE peut, également, tenir un atelier sur les milieux aquatiques et sur le label Rivières Sauvages.

Une nouvelle édition d'Explora Cians pourra également être organisée dans la continuité du premier programme d'actions. L'objectif est d'enrichir les données naturalistes disponibles sur le bassin-versant du Cians, avec l'aide des acteurs locaux via une plateforme participative.

- Outils de sensibilisation

Plusieurs outils de sensibilisation seront mises en place à travers le label Rivières Sauvages :

- Intégrer une dimension Rivières Sauvages aux actions de sensibilisation déjà en place (RNR, Natura 2000, etc.)
- Créer des outils de communication généraux sur le label Rivières Sauvages
- Mise à jour de la page dédiée sur le site internet du SMIAGE
- Organiser des actions participatives – Par exemple, une journée sur le ramassage des déchets est organisée annuellement avec les partenaires locaux et les habitants des territoires (cf. fiche-action 13)

Un recensement des actions réalisées sur le territoire des Rivières Rouges sera effectué une fois par an pour faire un suivi, les actualités du label seront diffusées sur les réseaux sociaux.

#### Coût

- Dépense prévisionnelle : Les coûts seront déterminés en fonction des besoins.
- Moyens mobilisables : Temps agent (0,2 ETP/an)
- Financier(s) prévisionnel(s) : Fonds propres

## Orientation 3 : Sensibilisation et communication

### 11 – Opérations de ramassage de déchets dans les cours d'eau

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Sensibilisation	SMIAGE CCAA	Tous

#### Objectifs

- Recenser l'ensemble des sites de dépôts sauvages anciens ou actuels
- Réaliser des campagnes de nettoyage du Var amont et de ses affluents

#### Descriptif

Les dépôts sauvages sont globalement accentués en période touristique, des opérations de nettoyage seront donc coordonnées sur le linéaire du Cians et de la Roudoule. Un réseau de partenaires et de bénévoles sera mobilisé pour ces opérations régulières (agents du pôle environnement de la CCAA, associations locales, Amicale des pêcheurs du Cians, habitants, etc.).

Une carte interactive a été créée par l'association « La Montagne qui donne en vie » afin de recenser les zones de dépôts sauvages. Des campagnes de nettoyage seront organisées sur les secteurs identifiés par cette carte, en particulier sur les sites très touristiques au bord de la rivière. Pour des sites présentant des volumes importants de déchets ou de gros matériaux, l'évacuation pourra nécessiter de faire appel à des prestataires spécialisés (évacuation par camion, dépollution de sites, etc.).

Cette initiative repose sur une démarche collaborative et une mobilisation collective visant à préserver les bassins versants des Rivières Rouges, tout en renforçant l'implication des citoyens dans la gestion durable de leur environnement.

#### Coût

➤ Dépense prévisionnelle :  
Les coûts seront déterminés en fonction des besoins.

➤ Moyens mobilisables :  
Temps agent : 0,1 ETP  
Prestation extérieure le cas échéant

➤ Financier(s) prévisionnel(s) : /

## Orientation 3 : Sensibilisation et communication

### 12 – Accompagnement des projets de mise en valeur écotouristique du territoire en lien avec la gestion du label

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Sensibilisation	SMIAGE	Tous

#### Objectifs

- Accompagner les communes de la CCAA et des partenaires dans leur projet de mise en valeur écotouristique du territoire.

#### Descriptif

Cette action vise apporter un soutien aux partenaires (communes, CCAA, ARD, service randonnée du département...) dans la réalisation de projets d'aménagement écotouristique, en particulier ceux qui ont un impact potentiel sur les milieux aquatiques. Le SMIAGE assure un rôle de conseil auprès des différents acteurs locaux et partenaires impliqués dans la gestion et l'aménagement de ces espaces.

- Par exemple, le projet de mise en valeur des clues du Cians :

Les **Clues du Cians** sont un ensemble de gorges profondes et spectaculaires creusées par le Cians, un affluent du Var, dans le département des Alpes-Maritimes. Ce paysage étonnant présente des formations géologiques intéressantes, des falaises escarpées, et une biodiversité remarquable. L'ARD a pour projet d'aménager les délaissés routiers afin de valoriser les clues.

Une veille sera effectuée afin de se tenir informé des projets et des évolutions sur le terrain, tout en apportant une expertise spécifique sur les milieux aquatiques. Ces projets de mise en valeur écotouristique du territoire permettent également de sensibiliser la population touristique et de valoriser le label « Rivières Sauvages » afin de renforcer l'attractivité du territoire tout en respectant les enjeux environnementaux.

#### Coût

- Dépense prévisionnelle : Cette action pourra être réalisée par le chargé de mission « Rivières Sauvages » dans le cadre de ses missions.
- Moyens mobilisables : Temps agent (0,1 ETP)
- Financier(s) prévisionnel(s) : /

## Orientation 4 : Gestion et animation

### 13 – Animation de la gouvernance

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Animation	SMIAGE CCAA	Tous

#### Objectifs

- Animer les comités de pilotage Rivières Sauvages Rivières Rouges et des ateliers thématiques
- Animer le programme d'actions via la gouvernance Natura 2000

#### Descriptif

La structure porteuse du programme « Rivières Sauvages » doit assurer la gouvernance de la déclinaison du label Rivières Sauvages sur le territoire, en réunissant l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par les milieux aquatiques.

Le programme d'actions prend en compte 4 rivières dans le même bassin hydrogéographique : Clue d'Amen, Vallon de Cante, le Cians et la Roudoule. Pour autant chaque rivière présente des spécificités propres. Afin de ne pas multiplier les instances, un Comité de pilotage commun sera mis en place avec la possibilité de mettre un focus tournant chaque année sur l'une des rivières labellisées. Le Comité de pilotage pourra être mutualisé avec des instances préexistantes (Commission Espaces Naturels de la CCAA, Comités de pilotage Natura 2000, Comité consultatif de la RNR des Gorges de Daluis, etc.) En parallèle, des groupes techniques propre à chaque rivière pourront être réunis lorsque nécessaire, si des problématiques spécifiques doivent être débattues.

Afin de rendre compte de la mise en œuvre des actions sur le bassin versant, l'animateur devra organiser au moins 1 comité de pilotage par an. Ces réunions permettront des rencontres annuelles avec les communes, les différents gestionnaires de l'eau (eau potable, assainissement, milieux naturels, etc.), les représentants de l'Etat, les représentants de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, afin d'établir une gouvernance partagée dans les bassins versants des Rivières Rouges. L'objectif sera d'échanger sur les actualités ou d'approfondir plus spécifiquement une thématique ainsi que de recenser les actions réalisées par les partenaires.

Une veille sera réalisée pour la saisie d'opportunités techniques et/ou financières (réponses à des appels à projets et opportunités locales).

#### Coût

- Moyens mobilisables : Temps agent : 0,2 ETP
- Financeurs : Fonds propres

## Orientation 4 : Gestion et animation

### 14 – Participation au réseau

Type de mesure	Maître d'ouvrage pressenti	Rivière(s) concernée(s)
Animation	SMIAGE	Tous

#### Objectifs

- Participer aux échanges au sein du Réseau Rivières Sauvages afin de bénéficier des retours d'expériences des autres territoires.

#### Descriptif

Les cours d'eau labellisés intègrent un réseau national au sein duquel il trouvera le soutien technique, les conseils ou l'accompagnement nécessaire pour protéger et préserver ses milieux remarquables.

La gouvernance prend aussi en compte la poursuite de la participation au Réseau des Rivières Sauvages en participant aux réunions annuelles de réseau organisées par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages (séminaire annuel, journée technique, assemblée générale, actions et études mutualisées, etc.) et en adhérant à l'association. Cette action permet également de saisir d'éventuelles opportunités d'études proposées par l'Association du Réseau Rivières Sauvages.

#### Coût

- Dépense prévisionnelle :  
2 200€/an (cotisation annuelle) à l'ARRS.
- Moyens mobilisables :  
Temps de travail : 0,2 ETP
- Financeur(s) prévisionnel(s) :  
Fonds propres